



## AVIS DU DOMAINE

### CESSIONS D'IMMEUBLES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS

Art. L. 311-8 code des communes  
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982  
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972  
Art. L.324-1 du code de l'urbanisme  
Art L 451-5 du code de la construction et de l'habitation

N° 2012-063V2337 suite n) 2011-063V2241  
Affaire suivie par : Colette CHABANNE  
Téléphone : 05 56 00 13 52  
Courriel : colette.chabanne@dgfip.finances.gouv.fr  
Vos réf. 5026LK/BD

#### 1. Propriétaire :

Communauté Urbaine de Bordeaux  
Direction de l'Action Foncière  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

#### 2. Date de réception de la demande d'avis :

Demande reçue le 10 septembre 2012

#### 3. Situation du bien:

Commune de BORDEAUX

Cadastre	Adresse	Contenance
SZ n°67p-102p-103-140p-et DP déclassé	75 Boulevard Alfred Daney	2520 m <sup>2</sup>

#### 4. Description sommaire :

Dans la ZAC Ravésies Nord, flot 22, terrain de forme triangulaire de 2520 m<sup>2</sup> dont la cession est envisagée par la Communauté Urbaine de Bordeaux à la Société ALTAREA COGEDIM pour y construire un programme développant une SHON de 2794 m<sup>2</sup> (2648m<sup>2</sup> de bureaux et 146 m<sup>2</sup> de commerces).

#### 5. Règles d'urbanisme applicables - Voies et réseaux divers :

Au PLU, le terrain est classé en zone Udc :secteur d'habitat collectif ou groupé..

**6. Situation locative.**

Libre.

**7. Conditions de la vente:**

Cession envisagée au prix de 557.400€ HT

**8 . Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé:**

Le prix de cession envisagé de 557.400€ soit environ 200€ le m<sup>2</sup> HON et 221€ le m<sup>2</sup> de terrain n'appelle pas d'observation particulière de la part de mes services.

La présente estimation domaniale doit s'entendre hors taxes et droits d'enregistrement.

**9 . Durée de validité de l'avis:**

Un an

A BORDEAUX, le 10 septembre 2012  
P/le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Aquitaine  
et du département de la Gironde  
par délégation  
L'Inspecteur

Colette CHABANNE 